

# LA LETTRE des GRETA

L'information, une seule adresse : <http://www.snes.edu>

SNES-FSU, Groupe FCA, 46 avenue d'Ivry, 75013 Paris. Courriel : [fca@snes.edu](mailto:fca@snes.edu)

## Sommaire

Éditorial	p. 1
Retour sur les 50 ans des GRETA	p. 2
Le SNES-FSU mobilisé depuis 50 ans aux côtés des GRETA	p. 4
Une Intersyndicale revendicative	p. 5
LES GRETA DANS L'ACTION, vers des ASSISES INTERSYNDICALES	p. 6
Les CFP n'existent toujours pas - Les CFC revendiquent des indemnités - 50 ans GRETA	p. 7
SYNDIQUEZ-VOUS - La précarité comme mode de gestion	p. 8
Les temps de déplacement des personnels en Greta = du travail effectif !	p. 9
Les brèves des régions académiques – Les stages syndicaux.	p.10
Inscription au stage national FCA des 21 et 22 novembre 2024	p.12

## Éditorial

**50 ans des GRETA**, les Groupements d'établissements. Un anniversaire remarquable pour ces structures qui assurent la seconde mission de l'Éducation Nationale : la Formation Continue des Adultes « FCA », avec les GIP académiques. Nous rappellerons la genèse et l'actualité des GRETA adossés à des lycées supports sur le territoire.

Nous remontrons aussi le temps avec les militants du SNES-FSU du groupe national FCA, attentifs aux enseignants et aux innombrables formateurs et coordonnateurs pédagogiques qui relèvent de notre champ de syndicalisation.

Un cinquantième anniversaire qui se fête localement en région académique désormais pilote, le ministère n'ayant pas communiqué sur la réussite des GRETA, trop occupé par l'apprentissage, subventionné afin de maintenir le million d'apprentis en emploi.

Nous, nous alarmons des fusions de GRETA qui se poursuivent, contre nature, dans une conjoncture économique instable et qui génèrent un risque accru pour les agents en cas de baisse d'activité.

Le SNES-FSU et nos camarades de la FSU : SNUEP et SNASUB ont initié avec la CGT Educ'action la relance de l'Intersyndicale FCA GRETA rejointe par la CFDT, le SE UNSA puis le SNALC, pour obtenir ce que le GT15 n'avait pas fait : de la transparence et l'harmonisation de la gestion des agents en France au plus favorable et non liées à l'autonomie relative des EPLE ou au non respect de la réglementation, telle que le non décompte des temps de déplacement.

Une première audience avec la DGRH nous a permis de présenter les problématiques et de mesurer l'absence de gestion nationale des agents devenus agents des EPLE. Nous avons poursuivi par une audience à la DGESCO et renouvelé notre demande de Groupes de travail.

L'intersyndicale appelle les agents des GRETA à se mobiliser et à mettre en place dès l'automne des **Assises régionales intersyndicales des GRETA** pour évaluer la situation et établir avec nous leurs revendications dans la perspective d'**Assises Nationales des GRETA au printemps 2025**.

Et toujours nos brèves des GRETA en académie, en vous remerciant pour vos contributions, puis nos dates pour le stage national FCA GRETA fin novembre et le collectif du 25 juin 2025.

**Simon BACH, Guy FRIADT, Catherine EHRARD, Laurent SELLOS, Yvonnick MARIETTE**  
 N'hésitez pas à nous faire partager vos informations et questions à [fca@snes.edu](mailto:fca@snes.edu)



## **RETOUR SUR 50 ANS DE GRETA**

Les Greta sont issus des mouvements de « 68 » et plus particulièrement du premier Accord National Interprofessionnel – A.N.I.- de 1970, qui donnera l'année suivante la loi sur la formation professionnelle ou loi DELORS, offrant aux salariés le droit de se former par le « C.I.F » ou Congé Individuel de Formation.

Dans le même temps trois auteurs vont participer à la diffusion de nouvelles conceptions d'un adulte à former, et donc d'une formation d'adultes à inventer : Raymond VATIER, Bertrand SCHWARTZ et Jacques ARDOINO. En France, ces auteurs inaugurent un nouveau champ théorique et pratique sur le thème de ce qui va s'appeler la Formation Continue des Adultes.

### ***Qui peut mieux former les salariés potentiels que l'ÉDUCATION NATIONALE ?***

C'est le projet du ministre de L'Éducation Nationale de l'époque, Olivier GUICHARD ; celui-ci fera appel à Raymond VATIER, Ingénieur chez Renault, connu pour ses idées relatives à la formation des salariés et à l'amélioration des conditions de travail ainsi que par ses réalisations au sein du CESI (Centre d'Études Supérieures Industrielles).

R.VATIER est nommé en 1970, Directeur Délégué à l'Orientation et à la Formation Continue. Il constitue son équipe et présente son projet de mise en œuvre de la formation permanente. Ces deux années qui suivront seront difficiles, il rencontrera tour à tour des résistances et des obstacles, mais il amorcera malgré tout ce qui deviendra la Formation Continue.

En 1974 seront créés les GRETA et les DAFCO avec des personnels titulaires en « postes gagés » et des animateurs de Formation Continue qui deviendront par la suite des Conseillers en Formation Continue.

Seront créées également des organisations telles que l'ONISEP et le CEREQ.

C'est alors que des changements politiques interviennent, deux Ministres successifs en 2 ans, et vont « briser en plein élan » le mouvement de la FORMATION CONTINUE au sein de l'Éducation Nationale. Raymond VATIER sera remercié en toute discrétion en décembre 1974, en pensant avoir échoué dans sa mission, alors que les GRETA viennent de prendre forme sous l'égide des DAFCO.

Au cours des années 80, les GRETA ont connu une expansion significative. Ils ont élargi leur champ d'intervention en proposant une variété croissante de formations professionnelles.

Durant cette décennie ont été mises en place les actions financées par l'État en faveur des demandeurs d'emploi jeunes et adultes .Cette décennie a également été marquée par une collaboration renforcée avec les entreprises afin d'adapter les programmes de formation aux besoins spécifiques du secteur professionnel.

En 1985 sont publiés les textes de loi instaurant la Validation des Acquis professionnels et Personnels.

Ce fut la création en 1989 du CFI Crédit Formation Individualisé (de septembre 1989 à décembre 1992, environ 420 000 jeunes se sont engagés dans le CFI) ainsi que des Bilans de Compétences et des Ateliers Pédagogiques Personnalisés.

Les années 90 vont être celles d'une grande créativité pédagogique dans les Greta avec la mise en place des Centres permanents et des Systèmes de Réponses Individualisées de Formation (SRIF) sous l'égide des CAFOC.

Les années 1990 ont été marquées également par une modernisation des méthodes pédagogiques au sein des GRETA. L'informatisation des processus de gestion et d'enseignement a été introduite pour améliorer l'efficacité et la qualité des formations proposées.

Les GRETA ont également renforcé leur rôle dans l'orientation professionnelle des adultes. On assiste également à l'introduction dans les parcours pédagogiques de la formation à distance.

En 1993 sont édités les textes officiels inhérents aux GRETA et à leurs personnels

Au cours des années 2000 les GRETA ont intensifié leur collaboration avec d'autres pays

européens. Des échanges de bonnes pratiques, des projets communs et des partenariats internationaux ont été développés afin d'améliorer la mobilité des apprenants et de renforcer les liens entre les systèmes de formation professionnelle en Europe.

La loi du 17 janvier 2002, appelée loi de modernisation sociale, instaure la VAE et le congé VAE.

En 2001 sont créés dans chaque académie les GIP-FCIP comme outils de gestion et de développement au service de la politique des recteurs et comme instruments de coopération et de concertation entre les GRETA de chaque académie dans le domaine de la formation continue des adultes et de l'insertion professionnelle

La décennie 2010 a été marquée par une adaptation accrue aux nouvelles technologies. Les GRETA ont intégré les outils numériques dans leurs programmes de formation, reflétant ainsi l'évolution rapide du monde du travail.

Dans le même temps interviennent les regroupements des Greta présentés comme nécessaires dans un souci de meilleure gestion des ressources.

En 2011, la loi du 17 mai de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (dite loi WARSMANN, député des Ardennes) supprime, dans ses dispositions relatives au statut des groupements d'intérêt public (GIP), la référence législative aux GRETA.

En 2012, le nouveau gouvernement sous la présidence de François HOLLANDE abandonne la transformation des GRETA en GIP et réintègre dans le code de l'Éducation, l'article 423 al 1, fondement juridique des GRETA qui avait été supprimé par la loi WARSMANN.

En 2017, un nouveau *label* « qualité », *EDUFORM*, est créé et intégré dans le Code de l'éducation. Il garantit une qualité des prestations pour les bénéficiaires et leurs prescripteurs.

En 2020 l'apprentissage est intégré aux missions des GRETA en application de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel ».

Véronique FRANCO et Marie-Jo CREGUT

## **Ouvrir l'école aux adultes : une mission originale à l'Éducation nationale 1970-1974 : mémoires de Raymond VATIER premier directeur délégué à l'orientation et à la formation continue au ministère de l'Éducation nationale.**

Après 1945 les nécessités de la reconstruction puis la rapidité des évolutions technologiques ont conduit les entreprises à s'investir dans la formation de leurs personnels.

Au sortir du tourbillon de 1968 employeurs et salariés signent un accord national interprofessionnel sur la formation continue. Olivier Guichard, nouveau ministre de l'Éducation nationale, décide de mettre le service public en situation de répondre aux demandes qui découleront de cet accord. Il fait appel à Raymond Vatier et le nomme Directeur délégué à l'orientation et à la formation continue.

Celui-ci s'emploie à développer la coopération entre l'école et l'entreprise et à optimiser les moyens de l'Éducation nationale. Se créent ainsi les fonctions de conseiller en formation continue (CFC), de délégué académique à la formation continue (DAFCO), les groupements d'établissements (GRETA) et des centres de formation de formateurs et d'animateurs (CIFFA). Au plan national, l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), le Centre d'études et de recherches sur les emplois et les qualifications (CEREQ), l'Office français des techniques modernes d'éducation (OFRATEME) par fusion de la télévision scolaire et du Centre national de télé-enseignement (CNTE).

Mais l'instabilité ministérielle brise l'élan et le projet n'aboutira pas totalement. Même si certaines structures perdurent aujourd'hui, la notion de formation continue intégrée au service public n'est pas vraiment entrée dans la réalité.

Raymond VATIER

### **OUVRIR L'ÉCOLE AUX ADULTES**

*Une mission originale à l'Éducation nationale 1970-1974*

*Préfaces d'Antoine Prost et de Jean-François Cuby*



L'Harmattan

## LE SNES-FSU MOBILISÉ DEPUIS 50 ans aux côtés des GRETA

1974, c'est peu de temps après l'unification en 1973 du SNET « Syndicat National des Enseignants du Technique » et du Syndicat National du Second Degré qu'a été créé le SNES-FSU que nous connaissons. Au sein du secteur national Enseignements Technologiques existent un groupe MLDS et un groupe FCA pour suivre les questions des GRETA, des GIP-FICIP, de leurs agent.es, et des CFC.



La grande manifestation nationale en 2011 dans les rue de Paris contre la disparition des GRETA.

En 2011, le groupe national FCA GRETA animé par René DELALANDE a été à l'origine de l'Intersyndicale nationale contre le projet WARSMANN, député des Ardennes Sarkosiste, de faire disparaître la FCA et les GRETA de l'Éducation Nationale pour régaler les officines privées déjà si nombreuses. Les GRETA ont été recréés grâce à l'arrivée du Pdt. HOLLANDE avec davantage de démocratie par l'instauration de l'Assemblée Générale et de la Commission du personnel. **Une victoire syndicale mémorable !**

Nous avons par la suite pris une part active au GT15 qui avait pour ambition d'harmoniser avec transparence la gestion des agents. La lenteur des travaux n'a pas permis d'aboutir et nous sommes encore aujourd'hui à les revendiquer.

Nous avons soutenu les revendications de l'Anacfoc « association nationale des CFC » qui lors du GT9 ont permis une revalorisation substantielle ainsi que des améliorations de carrière et de traitement avec la disparition de l'exclusivité de l'indemnité de suggestion. Le SNES-FSU reste attentif aux évolutions des GRETA.



2011 - Les militants du SNES René DELALANDE, Gilbert CARBONNIER et du SNUEP Jérôme DAMMEREY dans la rue à Paris.

## Le groupe national FCA a été animé successivement par :



**Yves BAUNAY**, Après la création en 1973 des GRETA, il continua à être responsable de la formation permanente dans l'exécutif national, jusqu'en 2001. <https://maitron.fr/spip.php?article15955>, notice BAUNAY Yves, Henri par Alain Dalançon

**Lucien TRUFFY** 2001 à 2008, avec Évelyne Chahrour, Viorica Vlad, Jean Patou, René Delalande, Jean-François Grasset, Leila Kadid, Pierre Placidet, Georges Thibault.



**René DELALANDE** de 2008 à 2016, avec les camarades Yvan Lourdais-Leroux, Bernadette Nové, Paul-Marc Remy, Jean-Marc Setty, Lucien Truffly Hélène Brousseau, Véronique Franco, Michelle El Guennouni, Catherine Ehrard, Gilbert Carbonnier, Dominique Chauvin, Guy Friadt, Philippe Gaudry



**Philippe GAUDRY** en 2016, avec Catherine Ehrard, Michelle El Guennouni, Gilbert Carbonnier, Guy Friadt, Hélène Brousseau, Pierre Placidet, Chantal Billaudel.



**Guy FRIADT** depuis 2017, avec Catherine Ehrard, Pascal Zapata, Gilbert Carbonnier, Laurent Sellos, Pierre Placidet, disparu en 2021, Yvonnick Mariette, Marie Guignot.

Et les camarades nombreux dans leurs académies qui participent à la vie du groupe national.

## UNE INTERSYNDICALE REVENDICATIVE

**Pour les personnels des GRETA.** Le SNES-FSU, le SNUEP-FSU, les SNASUB-FSU et la CGT Educ'Action rejoints par la CFDT, le SE UNSA et le SNALC construisent des **revendications convergentes** et ont été reçus fin avril par la DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines), avec la participation à distance de la DGESCO ( Direction Générale de l'Enseignement Professionnel ) pour exposer leurs revendications communes sur les quatre thématiques suivantes : la notion d'employeur, l'instabilité jurisprudentielle des personnels en Greta ; les modalités de rémunération et les conditions de travail ; le fonctionnement des Greta ; la Qualité de vie au travail. Si l'écoute de la part des représentants du MEN était bien présente, il n'en demeure pas moins que le bilan reste décevant. Le dialogue social tant attendu s'est résumé à l'obtention des propositions suivantes, très insuffisantes car « à droit constant » : toilettage de textes juridiques non-actualisés, rencontre des organisations de l'intersyndicale au 2nd semestre. Cela a permis néanmoins de renouer le dialogue avec le ministère.

Dès la formation du nouveau gouvernement l'intersyndicale a redemandé audience. Nous avons été reçus à la mi-octobre par la DGESCO sur la seule thématique de la gouvernance - la DGRH n'étant pas disponible - et avons renouvelé la demande de mise en place de Groupes de Travail et de Groupes de Suivi dédiés à la gouvernance et à la gestion des personnels.

**Pour les CFC.** Le lendemain de la première rencontre, hasard du calendrier, la DGRH nous réunissait à nouveau pour nous faire part d'un texte présenté rapidement au CSA MEN qui officialiserait les nouvelles missions des CFC, qui deviendraient des « CFP » conseillers en formation professionnelle, sans que le nouveau référentiel métier n'ait été présenté dans une instance réglementaire ! Et dans le même texte disparaissait la référence à la « CACFC » commission académique consultative compétente pour les CFC ! Or c'est la seule instance qui permet de définir la stratégie de recrutement et la validation des candidats à la fonction de CFC !

Le dissolution de l'Assemblée Nationale annoncée par le Président MACRON a suspendu toutes les instances et la parution des textes réglementaires. A ce jour, à défaut de publication, les CFC sont donc toujours en mission et les CAC CFC devraient continuer à se réunir.

## LES GRETA DANS L'ACTION, vers des ASSISES INTERSYNDICALES



### **APPEL à des Assises Régionales des personnels GRETA**

L'intersyndicale appelle les agent·es des GRETA avec le soutien des militant·es et responsables locaux à se réunir, à mettre en place des heures d'information syndicale, à participer aux stages disponibles afin de mettre en place partout des Assises régionales intersyndicales des GRETA avant la fin de l'année 2024 pour évaluer la situation et établir leurs revendications à porter auprès de nos décideurs dans la perspective de la tenue d'Assises Nationales des GRETA au printemps 2025.

L'intersyndicale FCA GRETA a été relancée il y a un an à l'initiative de la FSU (SNES, SNASUB et SNUEP) et de la CGT Educ'Action, rejointes par la CFDT, le SE UNSA et le SNALC, avec comme objectif d'obtenir une transparence et une harmonisation des conditions de travail dans les GRETA.

Un objectif avorté du GT15 qui, sous couvert de l'autonomie des EPLE, n'a pas enrayé la dégradation des conditions de travail et de rémunération des agent·es des GRETA qui, bien qu'ils et elles assurent la seconde mission de l'Éducation Nationale ne sont pas traité·es de façon équitable sur le territoire.

Une situation soumise à une concurrence libérale vive et à un contexte économique toujours plus versatile auxquels s'ajoute la course à l'apprentissage qui, en mobilisant les agent·es des GRETA, pèse sur leurs missions premières de FCA.

Les taux de rotation parmi les personnels est symptomatique de l'épuisement professionnel de très nombreux agents. Des suicides de collègues de GRETA doivent nous alerter sur l'état de nos professions.

La colère monte aussi en raison des fusions de GRETA qui malgré les démentis de certains responsables de notre institution se poursuivent alors même que l'apprentissage subventionné par l'État, artificiellement devenu une source de revenus, est souvent placé sous la responsabilité des GIP académiques. Ces situations génèrent de la souffrance pour les agent·es et des craintes pour l'avenir de la mission première de la formation continue des adultes.

Par ailleurs les Conseillers en Formations Continue « CFC », personnels du rectorat missionnés auprès des GRETA, voient leurs missions évoluer avec un nouveau référentiel métier diffusé dans les rectorats sans avoir fait l'objet d'une présentation en instance nationale et alors que la modification du décret du 22 mai 1990 qui permettrait d'utiliser l'appellation de CFP « conseiller en Formation professionnelle » n'est pas publiée. Aussi la part de leur mission dans la promotion de l'apprentissage risque de dégrader leur mission de conseil en développement de l'activité de formation tout au long de la vie du GRETA.

La précarité et l'isolement des agent·es, désormais agent·es de l'EPLE support du GRETA entraîne une dégradation du « dialogue social » malgré l'existence des commissions du personnel où les représentant·es du personnel, souvent peu syndiqué·es, n'ont pas les moyens de se défendre. Les élu·es aux Conseils d'Administration des lycées supports de GRETA sont encore trop peu en lien avec les agent·es du GRETA alors que c'est le CA qui doit valider ou non tous les aspects de l'organisation et du fonctionnement du GRETA dont la politique de l'emploi et les choix RH.

Des luttes locales apparaissent de façon ponctuelle et sont là encore autant d'alertes qui nous préoccupent mais qui sont aussi pour nous des signes d'encouragement à développer l'action collective.

*Proposition : Contacter les représentant·es des organisations syndicales au Conseil Consultatif Régional Académique de la Formation Continue des Adultes (CCRAFFCA) de votre région, via les élus syndicaux en établissement, en département et en académie, ainsi que les sections locales des organisations syndicales qui ne siègeraient pas dans l'instance régionale, afin de leur communiquer nos revendications et d'organiser nos actions avec leurs soutiens.*

## LES CFC REVENDIQUENT DES INDEMNITÉS : TUTORAT ET AUDITEUR NATIONAL.

Depuis les négociations du GT9 pour le revalorisation des Conseillers en Formation Continue et la disparition de l'exclusivité de l'indemnité de sujétion alors que leurs missions ne cessent de se complexifier, les CFC revendiquent la reconnaissance financière de leurs nouvelles activités comme telles le tutorat des stagiaires CFC et la mission d'Auditeur national. Certaines académies ont pris les devants et versent déjà des indemnités aux montants variables :

- Le tutorat des stagiaires CFC est valorisé entre 400 et 1 500 euros par an.
- Auditeur national : des montants indemnitaires sont annoncés mais rien d'officiel et d'harmonisé, pas plus d'ailleurs que le décompte du temps qui parfois rogne sur les congés payés des CFC volontaires.

La récente conférence des DRAFPIC avait ces questions à l'ordre du jour et on attend donc des propositions et modalités.

Le SNES-FSU a comme référence le tutorat de professeur stagiaire dont le montant est de 1250 euros pour l'année et revendique un effet rétroactif depuis 2022 année où ces indemnités sont possibles.

## Les CFP n'existent toujours pas, aucun texte ne les régit.

Le référentiel Métier de Conseiller en Formation Professionnelle n'a toujours pas été présenté officiellement dans une instance devant la représentation syndicale ; bien que la DGESCO argue que ce référentiel rédigé par un groupe métier est valide, à défaut de textes officiels il est hasardeux de renommer les CFC : CFP « conseiller en formation professionnelle » et impossible de recruter de nouveaux CFC / CFP sur un référentiel non agréé ! L'autonomie des académies a ses limites, et les DRAFPIC ne peuvent déroger aux textes dans la rédaction des contrats de CFC. Le SNES-FSU reste vigilant et est attaché à la mission de conseil et de développement des CFC.

## LES 50 ANS DES GRETA, UN CONCOURS DE GRAPHISMES RÉGIONAUX

Le ministère n'ayant pas honoré les personnels des GRETA à l'occasion de cet anniversaire symbolique, les Régions académiques ont organisé des événements et produit des graphismes que nous partageons :



## SE SYNDIQUER

Ne restez pas isolés dans votre GRETA ou GIP-FCIP, participez à l'élaboration des revendications pour les personnels de la FCA,

# REJOIGNEZ-NOUS !

Pour vous syndiquez au SNES-FSU,

flashez le QR code

Renseignez bien  votre fonction et le nom de votre



Champs de syndicalisation de la FSU :

**SNES-FSU, SNUEP-FSU**, enseignants toutes fonctions (formateur, coordonnateur, conseiller, CFC)

**SNASUB-FSU**, personnel administratif (assistant.es, secrétaires, gestionnaire)

## LA PRÉCARITÉ COMME MODE DE GESTION DES GRETA

La formation continue, seconde mission de l'Éducation Nationale, se trouve être assurée dans les Greta par des personnels très majoritairement détenteurs de contrats précaires. S'il est attendu d'eux dévouement et conscience professionnelle dans la réalisation de leurs missions, la réciprocité fait largement défaut.

Les CDD en temps partiels font loi, accentuant la précarité des agents. Mis en concurrence lors d'appels d'offres de formations, les Greta imposent unilatéralement, hors procédures réglementaires des modifications contractuelles (réduction de quotité, lieu de rattachement administratif, ...), débouchant sur des procédures de licenciement voire des propositions de démission afin que cela coûte moins cher au Greta.

Une précarité professionnelle accentuée par un isolement des collègues compte tenu de l'éclatement des lieux de travail. L'éloignement de ses collègues « Loin des yeux, loin du cœur », rend compliquée la possibilité d'échanger sur son sort, sur ses difficultés du quotidien (Planning, frais de déplacement, formation individuelle, reconnaissance de son travail, évolution, ...). Cela participe à consolider une fragilité face à une direction soucieuse de se délester d'une « charge » salariale « pesante ». (A Rennes, 8 licenciements Greta traités en CCP entre 2022 et 2024).

Face à cette précarité générale il est parfois difficile de mener une action syndicale et pourtant les militants du SNES-FSU et des syndicats amis SNASUB-FSU et SNUEP-FSU sont actifs dans les instances officielles pour obtenir des améliorations dans tous les domaines. Localement les Conseils d'Administration du lycée support avec leurs représentants sont aussi là pour, entre autres responsabilités à l'égard du Greta et des personnels, débattre de la politique de l'emploi, et valider ou pas des mesures de licenciements, entre autres mesures. N'hésitez pas à venir vers nous pour vous conseiller et vous soutenir.

Nota : Les CFC « en GRETA » sont des personnels du Rectorat missionnés auprès des GRETA pour le développement. Le nombre de contractuels les est également en augmentation.



## **TEMPS DE DÉPLACEMENT = TRAVAIL EFFECTIF !** (1h = 0,504 heure de face-à-face)

**Les temps de déplacements en Greta doivent être décomptés des obligations de service, décompte au réel et non au forfait !**

Tandis que les collègues de la formation initiale bénéficient d'une heure de décharge de service quand il exercent dans au moins deux communes différentes non limitrophes, les déplacements des formateurs GRETA ne sont pas régis par un texte spécifique. Par conséquent ce sont les règles communes à tous les agents de droit public qui s'appliquent aux formateurs et aux agents administratifs, comme en bénéficient les chefs d'établissement, les CFC et autres personnels rectorat ou établissement.

**Les réglementations nationale et européenne, confortées par une jurisprudence récente (c-à-d un jugement qui sert de référence pour les recours postérieurs) ne prêtent pas à interprétation !**

**Prenez s'il-vous-plaît connaissance de ces références :**

**Réglementation nationale :** l'article 2 du décret du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature, " **La durée du travail effectif s'entend comme le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles.** "

Prenez-vous vous-même la décision d'aller travailler sur tel ou tel site ? Non ! Avez-vous le temps de rentrer chez vous ou d'aller faire des courses entre deux heures de cours sur des sites différents ?

**Directive européenne :** l'article 2 de la directive 93/104/CE du 23 novembre 1993, devenu l'article 2 de la directive n° 2003/88/CE du 4 novembre 2003 : " **Aux fins de la présente directive, on entend par : / 1) " temps de travail " : toute période durant laquelle le travailleur est au travail, à la disposition de l'employeur et dans l'exercice de son activité ou de ses fonctions, conformément aux législations et/ou pratiques nationales ; (...)** ".

**Jurisprudence :** CAA de NANTES, 6ème chambre, 11/10/2022, 21NT03679 (Extrait)

Il s'agit de la situation d'un agent de la Fonction Publique Territoriale mais l'argumentation est basée sur la réglementation de la FP d'État. Même règle ici entre Titulaires et Non Titulaires.

« .... **le temps de déplacement d'un fonctionnaire ne peut s'entendre comme un temps de service effectif que dans la mesure où il ne s'agit pas d'un déplacement habituel entre le domicile et le lieu de travail mais d'un déplacement effectué, soit entre deux lieux de travail différents, soit entre le domicile et un lieu de travail inhabituellement éloigné par rapport au lieu de travail habituel et dans la mesure où ce temps est intégralement consacré au trajet, sans que le fonctionnaire puisse vaquer librement à des occupations personnelles. Il appartient en conséquence à l'employeur public de mettre en place, à un coût raisonnable, un système objectif proportionné permettant de mesurer de façon fiable la durée du temps de service effectif journalier de chaque agent, sauf à justifier concrètement et précisément d'une impossibilité pour ce faire... »**

**Ainsi, le temps de trajet pour se rendre d'un lieu de travail à un autre lieu de travail constitue bien un temps de travail effectif, et doit, à ce titre, être rémunéré comme tel, et ce pour la durée qu'il représente, et non faire l'objet d'une indemnisation selon un système forfaitaire.**

**Alors saisissez la Commission du Personnel, l'AG et le Conseil d'Administration du lycée et exigez une réponse écrite.**

**Vos élus et militants FSU exigent l'application de la réglementation !**

### BRETAGNE - Académie de Rennes – L'ANACFOC célèbre les 50 ans des GRETA.



Le SNES-FSU déplore le fait qu'il n'y ait pas d'événement de prévu par le Ministère pour célébrer les 50 ans des GRETA. Cette année l'ANACFOC, l'association professionnelle des Conseillers en Formation Continue a célébré les journées professionnelles en Bretagne rassemblant 227 conseillers issus du territoire national. Il s'agissait de la 35ème session. **"50 ans d'innovation dans la formation professionnelle, et demain"** a été le fil conducteur et les participants ont pu assister à une table ronde, à un temps d'intelligence collective et à des ateliers sur les compétences transversales, la pédagogie innovante, la pédagogie numérique, l'IA, le RSO, la formation en situation de travail, la « ludopédagogie » ... Une belle énergie a été déployée par les organisateurs aboutissant sur une synergie rassemblant tous les participants.

Si au niveau national, près de la moitié des CFC sont adhérents à l'ANACFOC, en Bretagne ils sont 46 sur 49. Parmi eux, certains sont également adhérents et militants à la FSU et au SNES (*voir sur la photo Laurent, Magali, Pierre-*

*Jean, Catherine, Nadia, Thierry*). Ils participent aux instances consultatives académiques, au sein desquelles rares sont les personnels GRETA à siéger.

Si ce sont les CFC qui développent l'activité dans les GRETA, ce sont des coordinateurs-trices, des formateurs-trices, des assistant(e)s qui mettent en œuvre les actions dans un contexte compliqué. L'activité apprentissage, gérée par les GRETA-CFA, suit les tendances nationales en arrivant aujourd'hui à une stabilité. L'augmentation de cette activité a occasionné une charge de travail supplémentaire pour les personnels sans systématiquement de recrutement de personnel complémentaire pour y faire face.

Quelle reconnaissance de l'investissement, du travail accompli depuis 50 ans ? N'était-ce pas le moment de communiquer largement sur le service public de qualité qui est rendu localement aux entreprises et aux demandeurs d'emploi ?

### HAUTS DE FRANCE – LES GRETA de l' AISNE et de la SOMME ENCORE TOURMENTÉS.

#### Une gestion des ressources humaines à 2 vitesses.

La Région académique Hauts de France, créée pour rappel en 2020, a mis en œuvre dès 2022 un dialogue social avec les organisations syndicales et plus particulièrement avec la FSU qui a toujours été et reste l'interlocutrice majeure du rectorat. Ainsi, sous l'impulsion du Secrétaire Général de région académique (SGRA) et afin d'harmoniser les pratiques au sein des 2 académies, un très gros travail de revalorisation des statuts et rémunérations de 57 CFC contractuels de Lille a été entrepris et mené à son terme.

A contrario la gestion des RH au sein des Greta est restée catastrophique, le tout dans des environnements parfois délétères. A titre d'exemple nous citerons le Greta Aisne: Des pseudo représentants du personnel qui votent unanimement la suppression du poste d'une de leurs collègues, 12 Coordinateurs-trices pédagogiques depuis 2018 (dont plus de 75 % depuis ces 3 dernières années) dans la seule agence de Soissons ( fief du président de l'époque), le tout dans la plus pure hypocrisie ( les salariés auraient quitté le Greta pour de meilleures conditions salariales, alors que tout le monde sait que ces départs relèvent de l'attitude déplorable du chef d'établissement local, responsable de l'agence de Soissons)

Dans ce cadre, en mai 2023, la FSU avait demandé et obtenu une audience avec la rectrice de région académique et nos représentants avaient clairement présenté des situations d'acharnement vis-à-vis notamment d'une collègue en poste gagé, titulaire du PLP CPIF et dont on voulait se séparer, se privant ainsi des compétences exprimées depuis plus de 30 ans !!!! Quand en même temps le Greta Aisne décidait la promotion de Secrétaires pour occuper les mêmes fonctions !! Quid des fiches de postes éditées dans le cadre du système qualité EDUFORM ?

A ce jour, la situation perdure et s'aggrave de jour en jour : suite aux départs à répétition de l'agence de Soissons, ce sont majoritairement les coordonnatrices de St Quentin ( 120 kms aller-retour et 3 heures de route) qui doivent réaliser les missions, en plus bien sûr de celles initiales sur leur territoire.

Ce Greta est un parfait exemple des conséquences des fusions opérées depuis 2018 dans cette académie d'Amiens (2016 pour Lille) en matière de RH mais aussi en termes de difficultés financières. 2 Greta sur 3 ont ainsi été audités par l'Inspection Générale (les rapports, accablants en matière de pilotage, n'ont jamais été présentés aux instances des Greta concernés), 2 ans après sa fusion, un Greta de Lille a failli disparaître (un gros plan de licenciement a été mis en œuvre, conséquence directe de l'incompétence de la direction et illustrée par un changement d'établissement support du même Greta). Le tout complété par une méconnaissance des textes réglementaires, des promotions « à la tête du client » ou pour ceux qui restent les plus vindicatifs, l'absence de réels outils de pilotage (malgré l'instauration de dialogue de Gestion par la région académique), des conflits entre acteurs majeurs des Greta.

Mais ceci n'est que l'exemple des Hauts de France, alors que ces mêmes situations parfois dramatiques se répètent au sein d'autres régions, parfois à des échelles encore plus importantes, au sein de véritables usines à gaz où les périmètres permettent tout ... sauf un vrai dialogue social.

## ÎLE DE FRANCE – DES ASSISES INTERSYNDICALES RÉGIONALES DES GRETA

Après le premier stage FCA en île de France et la participation de nos camarades de la CGT, en juin dernier, qui avait pour objet de travailler sur les positions et la représentation en CCRAFCA de l'Île-de-France, après un rassemblement intersyndical, initié par la CGT, de 35 agents au rectorat de Versailles, suivi d'une audience, les camarades, dans cette dynamique, se sont mandatés pour appeler à une journée de grève au GRETA le 12 septembre dernier. Le mouvement n'a pas été suivi en nombre mais l'investissement des présents réunis en AG des grévistes a permis de donner suite aux travaux de l'intersyndicale FCA GRETA nationale pour réunir le 21 novembre prochain les premières Assises Régionales intersyndicales des personnels des GRETA d'Île-de-France.

## POITOU – CHARENTE –

### AU GRETA de POITIERS UNE SECTION LOCALE du SNES-FSU EST CRÉÉE.

Une première au Greta académique du Poitou-Charente, la création d'une section locale SNES-FSU au GRETA dans l'établissement support du lycée Nelson Mandela à Poitiers. Notre collègue Yves JAMAIN, secrétaire de la section du lycée a beaucoup travaillé pour défendre le GRETA au sein du CA du lycée et voit ainsi aboutir ses efforts pour apporter un soutien syndical aux agents.es du GRETA. Le premier GRETA académique créé en France est dans la tourmente depuis la crise sanitaire COVID et à cause d'un pilotage déficient de ce qui était au départ la première et la seule fusion académique de GRETA. Les stages académiques FCA GRETA co animés avec nos collègues du SNASUB ont permis semer des graines qui ont bien germé. Nous souhaitons donc bon courage à Laurence GENTIER, coordonnatrice, secrétaire de la section SNES-FSU du GRETA Poitou-Charente qui sait pouvoir compter sur nous pour l'épauler. Ce travail syndical récompensé doit être partagé et faire des émules là où les agents.es des GRETA pourront se structurer.

**PROCHAIN STAGE FCA GRETA le 10 décembre 2024 à NIORT – réservez la date !**

Le STAGE national FCA GRETA les 21 et 22 novembre 2024, à Paris au siège du SNES-FSU 46, Avenue d'Ivry 75013.

**Inscrivez-vous rapidement.**



Vos frais de déplacement (au réel) et d'hébergement (au forfait) sont remboursés sur présentation de vos justificatifs. **INSCRIPTION** sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu) depuis votre espace adhérent – Stages nationaux. La demande d'autorisation d'absence est générée automatiquement, il vous suffit de la télécharger et de la transmettre au secrétariat du chef d'établissement support de votre établissement au moins un mois avant, y compris pendant les périodes de fermeture.

Pour les camarades du **SNASUB** et du **SNUEP**, inscription directement par mail à [guy.friadt@snes.edu](mailto:guy.friadt@snes.edu) avec copie à votre syndicat pour une prise en charge des frais de déplacement.

### Ordre du jour

Introduction par le SNES-FSU présentation du stage.

Intervention du Secrétariat Général du SNES-FSU

Tour d'actualité des académies.

L'action et les réponses du SNES-FSU sur les dossiers et les actions menées.

### Les sujets d'information et d'échange :

- Fusion et pilotage par les régions académiques : ça continue ! Harmonisation de la gestion des personnels.
- Politique de l'apprentissage au niveau région académique et local des Greta ou par les établissements eux-mêmes.
- Les CCRAFCA et les GT GRETA fonctionnement.
- Les mandats du SNES pour la FCA et ses personnels.
- Le rôle des instances internes (commission du personnel, AG GRETA, CA du lycée support).
- Les droits des personnels.
- Les CFC, un référentiel toujours pas officiel, indemnités de tutorat et d'auditeur national.
- Syndicalisation FCA, création de section locale du GRETA.

### Propositions de travail et d'action :

Formation syndicale FCA dans les académies, départements ou établissements.

Relation avec l'ANACFOC

Liste de diffusion FCA à faire grandir avec les formateurs et les S1 des EPLE support

Composition des délégations CCRAFCA

Travail fédéral FSU à conduire avec le SNASUB, le SNUEP, et le SNUIPP

Vers des ASSISES intersyndicales des GRETA,

Si vous avez des difficultés pour vous libérer contactez-nous à [fca@snes.edu](mailto:fca@snes.edu)

**DATE à retenir pour le Collectif national FCA**

à Paris prévu **vendredi 27 juin 2025**

**Inscriptions auprès du groupe FCA** [fca@snes.edu](mailto:fca@snes.edu) ou [guy.friadt@snes.edu](mailto:guy.friadt@snes.edu)

**Le groupe FCA du SNES-FSU – Guy FRIADT, Catherine EHRARD, Laurent SELLOS, Yvonnick MARIETTE, Pascal FAVEREAUX, Véronique FRANCO, Marie GUIGNOT**